

Info Cultures maraîchères

01/2021

17 février 2021

Prochaine édition en mars 2021

Table des matières

Actualisation des autorisations pour les produits phytosanitaires 1/2021	1
Nouveau: la version allemande d'Info Cultures maraîchères est désormais publiée le mercredi	1
Bulletin PV Cultures maraîchères	1
La punaise marbrée en cultures maraîchères – occurrences 2020 et résultats des tests de ponte	2

Actualisation des autorisations pour les produits phytosanitaires 1/2021

Vous trouverez, en annexe de la présente Info, une liste d'informations importantes établie par Brigitte Baur, Matthias Lutz et Anouk Guyer (Agroscope), concernant les autorisations de produits phytosanitaires en cultures maraîchères. Cette actualisation 1/2021 comprend les nouveaux produits et autorisations de mise sur le marché, les indications nouvelles ou modifiées, les nouvelles autorisations pour les cultures de baby-leaf, ainsi que les produits dont les délais d'utilisation sont échus dès 2021.

Nouveau: la version allemande d'Info Cultures maraîchères est désormais publiée le mercredi

Dès cette année, pour des raisons d'organisation, l'édition de Gemüsebau Info en langue allemande paraîtra dorénavant le mercredi matin (au lieu du mardi après-midi jusqu'ici).

Les délais de publication du bulletin pour la Romandie et le Tessin ne changent pas: l'Info Cultures maraîchères paraîtra le mercredi après-midi, l'Orto Fito le jeudi.

Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 1: Feuille de radis aux tissus abîmés, de couleur argentée, atteints par des larves de chironomes (Chironomidae) (photo: Agroscope).



Photo 2: Les racines sont également touchées. On y observe de petites marques de nutrition qui peuvent ensuite se subérifier (photo: Agroscope).



Photo 3: Larve de chironome extraite d'une feuille atteinte. L'attaque a eu lieu dans une serre maintenue artificiellement en forte humidité pour des tests (photo Agroscope).



Photo 4: En cas d'attaque massive, le puceron de l'oignon (*Neotoxoptera formosana*) peut causer le dépérissement de plantes d'oignon ou de ciboulette. Désormais, cette espèce est également présente en Romandie (photo: Agroscope).



Photo 5: En conditions humides, l'activité de succion de l'acarien *Penthaleus major* laisse des marques argentées sur le feuillage de diverses cultures de serre. La photo Agroscope montre une espèce très voisine appartenant à la même famille des Penthaleidae, caractérisée par la position dorsale de l'anus, bien visible à la loupe.



Photo 6: Sur les jeunes cultures de tomates, on peut voir dès maintenant les dégâts causés par les premières mouches mineuses (*Liriomyza* spp.) et d'autres ravageurs (photo: Agroscope). Des attaques de pourriture grise (*Botrytis c.*) ou d'oïdium (*Oidium n.*) sont aussi possibles.



La punaise marbrée en cultures maraîchères – occurrences 2020 et résultats des tests de ponte

Les punaises se sont établies en tant que ravageurs majeurs des cultures maraîchères en Suisse. Des espèces indigènes du genre *Lygus* ont occasionné des dégâts un peu partout en cultures de plein champ et de serres. Dans les exploitations produisant des légumes fruits sous verre en Suisse alémanique, s'agissant des espèces invasives de punaises, dont la punaise verte (*Nezara viridula*), une attention particulière se porte depuis quelques années sur la punaise marbrée (*Halyomorpha halys*), dont les attaques ont, en 2019 particulièrement, causé de fortes réductions de rendements, allant parfois jusqu'à la perte complète de cultures dans le cas des poivrons (figures 1-6).



Figure 1: Punaise adulte du genre *Lygus* vue sous le binoculaire (photo: Agroscope).



Figure 2: *Lygus* sp. sur une feuille de plante d'aubergine (photo: Agroscope).



Figure 3: Dégâts de succion de *Lygus* sp. sur un fruit de concombre (flèche, photo Agroscope).



Figure 4: Punaise marbrée adulte (*Halyomorpha halys*) vue sous le binoculaire (photo: Agroscope).



Figure 5: *H. halys* à un stade nymphal âgé sur un fruit de poivron (photo: Agroscope).



Figure 6: Dégâts de succion de punaise marbrée sur un fruit de poivron (photo: Agroscope).

Punaise marbrée en 2020 – dégâts moindres que l'année précédente

Dans la plupart des exploitations maraîchères de Suisse alémanique concernées, les dégâts occasionnés en 2020 par la punaise marbrée ont été plus tardifs et en général moins importants qu'en 2019. Cependant, on a observé de grandes variations dans l'intensité des dégâts en cultures sous abris, où l'environnement plus chaud qu'en cultures de plein champ permet un cycle de développement de *H. halys* plus rapide. L'époque et la durée de culture, ainsi que la proximité de l'endroit d'hivernage du ravageur sont des facteurs qui jouent aussi un grand rôle. Il faut ainsi s'attendre à un début d'attaque très précoce, soit en janvier/février, en serres cultivées toute l'année et dans les structures desquelles *H. halys* hiverne aussi. Les constats faits dans les exploitations concernées sont confirmés par nos observations en conditions de laboratoire: les premières pontes de la punaise marbrée ont été obtenues à fin janvier déjà, après un hivernage à une température normale d'intérieur (figure 7).

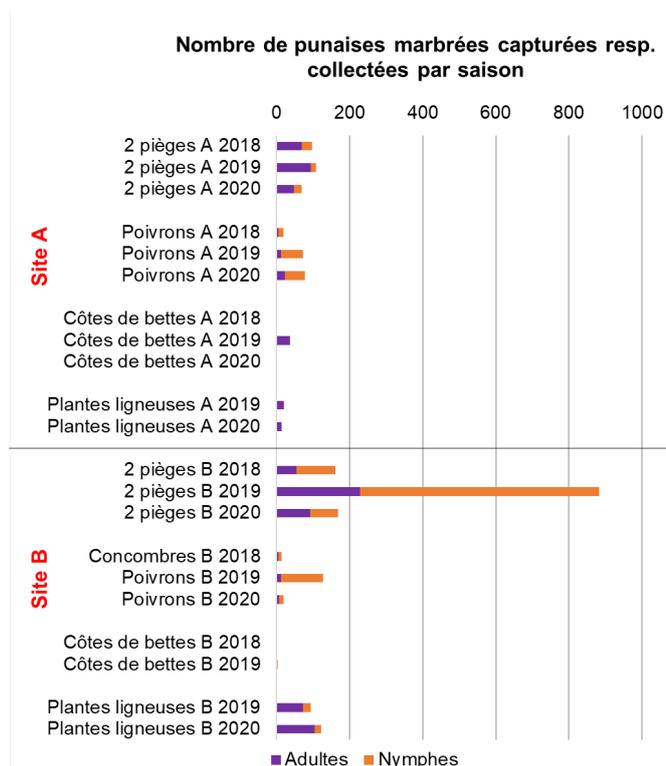


Figure 7: À la fin de janvier 2021, première ponte de la génération hivernée 2020/2021 de *H. halys* en laboratoire. Conditions: env. 20 °C, luminosité «naturelle» sans éclairage artificiel de complément, apport alimentaire optimal (photo Agroscope).

Par contre, la colonisation des cultures plantées au printemps se déroule différemment de celle des cultures en place toute l'année: par exemple sous tunnels, elle ne commence souvent qu'en juin par migration de *H. halys* provenant de populations qui, jusqu'alors, vivaient en plein champ.

Attaques et dégâts dans deux exploitations suivies de 2018 à 2020

Les données résultant de notre surveillance systématique dans le cadre du projet Extension «Détection avancée d'organismes nuisibles» confirment les tendances des annonces de dégâts causés ces dernières années par la punaise marbrée en Suisse alémanique – au moins dans l'une des deux exploitations maraîchères du site B (graphique 1).



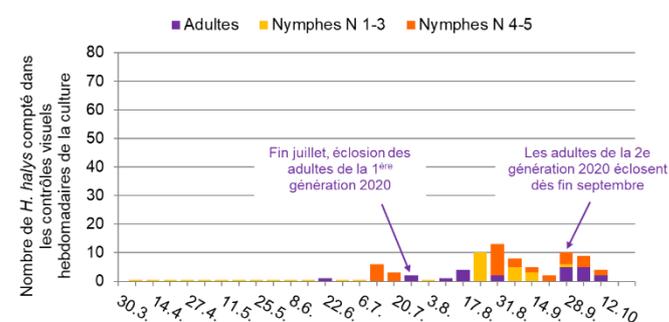
Graphique 1: Somme des punaises marbrées capturées ou collectées par saison dans deux pièges à phéromones, en cultures sous surveillance et sur plantes ligneuses dans deux sites de Suisse alémanique de 2018 à 2020. Site A: canton AG, première attaque de *H. halys* 2012; Site B: canton ZH, première attaque de *H. halys* 2017.

Sur le site B, les niveaux des piégeage et d'occupation des cultures par *H. halys* ont été plus bas en 2020 que l'année précédente, l'ordre de grandeur étant proche de celui de 2018. La population initiale de la punaise marbrée était sans doute plus faible en 2020, l'espèce n'étant parvenue à développer qu'une deuxième génération partielle en 2019 en Suisse alémanique en conditions de plein champ. A l'inverse, l'été caniculaire de 2018 a permis à *H. halys* de produire deux générations complètes au nord des Alpes en plein champ, ce qui a vraisemblablement entraîné la présence d'une forte population initiale en 2019, puis la prolifération massive du ravageur durant cette année-là.

Sur le site A, où la punaise marbrée est présente depuis neuf ans déjà, son occurrence est restée constamment modérée de 2018 à 2020.

Deux générations de *H. halys* observées dans les plantations de poivrons du printemps 2020

Ainsi que l'a démontré la surveillance d'une culture de poivrons plantée en mars 2020 sur le site A (graphique 2), la génération hivernante de la punaise marbrée a migré en juin dans le tunnel. On y a trouvé les nymphes âgées (N4-N5) de la première génération dès mi-juillet, qui ont formé de jeunes adultes dès fin juillet. Dans la deuxième quinzaine d'août, on a d'abord surtout observé des stades de jeunes nymphes (N1-N3) et dès la fin août de plus en plus de nymphes de stades avancés de seconde génération. Cette séquence fait supposer que les adultes trouvés dès fin septembre dans la culture appartenaient la deuxième génération fraîchement émergée. Le nombre de punaises marbrées a baissé dans le tunnel dès la mi-octobre avec la migration des jeunes adultes vers leurs quartiers d'hivernage.



Graphique 2: Développement des attaques de la punaise marbrée dans une culture de poivrons sur le site A en 2020.

Si l'on parle d'une deuxième génération partielle de la punaise marbrée en plein champ en Suisse alémanique en 2020, c'est en raison de l'hypothèse que seule une partie des nymphes de cette deuxième génération y ont atteint le stade adulte, seul capable d'hiverner.

Tests de ponte avec des punaises marbrées collectées



Figure 8: Ponte éclosée de punaise marbrée (flèche) sur une feuille de poivron, à mi-juillet 2020 (photo: Agroscope). La ponte fraîche n'avait pas été détectée auparavant.

Les pontes de punaises marbrées étant très difficiles à détecter lorsque l'infestation est encore éparse dans les cultures densément buissonnantes de légumes fruits (figure 8), le début des pontes des punaises nuisibles migrant dans les serres et tunnels après l'hivernage passe en général inaperçu. Il serait pourtant extrêmement important de disposer de tels repères phénologiques dans la mise en œuvre de mesures prophylactiques ou d'une lutte active. C'est pourquoi Agroscope a réalisé, pour la première fois en 2020, des tests de ponte dans un environnement de serre représentatif à Wädenswil.

De fin avril à fin juin 2020, des adultes d'*H. halys* ont été collectés chaque semaine par piégeage ou prélèvement sur plantes ligneuses, dans les deux exploitations surveillées. Ils ont été mis en cages d'élevage dotées d'un plant de poivron (figure 9), et placées dans une serre. Des contrôles de pontes ont été pratiqués après 14 jours (figure 10).



Figure 9: Cage d'élevage de punaises marbrées placée en serre, pour les tests de ponte (photo: Agroscope).



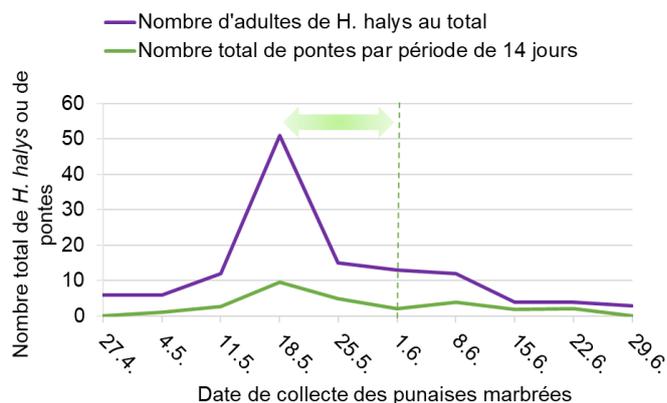
Figure 10: Nymphes néonées (N1) groupées sur une ponte (photo Agroscope).



Figure 11: Punaises marbrées adultes se nourrissant sur des baies de lierre, le 18 mai 2020 (photo Agroscope).

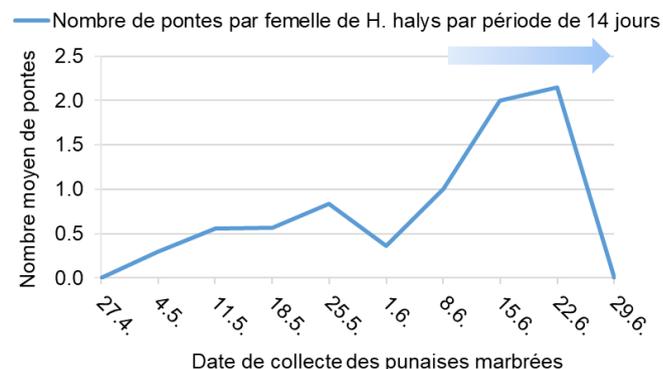
A noter qu'un nombre particulièrement important d'adultes de *H. halys* sortant d'hivernage a été récolté le 18 mai 2020 sur plantes ligneuses (figure 11), ce qui a permis d'obtenir, à fin

mai/début juin, le nombre de pontes le plus élevé de toutes les séries de tests (graphique 3).



Graphique 3: Nombre total de punaises marbrées ($\sigma + \text{♀}$) placées en cage d'élevage et nombre total des pontes déposées dans les 14 jours qui ont suivi, dans les séries de tests de ponte 2020. La flèche verte indique la phase durant laquelle on a observé le nombre de pontes le plus élevé de toutes les séries de tests (dans les 14 jours après le 18 mai).

Les effectifs de punaises marbrées collectées ont ensuite baissé nettement dans le courant de juin. Cependant, la phase de fécondité maximale des femelles de *H. halys* s'est poursuivie un certain temps à partir la deuxième semaine de juin: en effet, durant cette période, chaque femelle de *H. halys* a déposé au moins une ponte en moyenne (graphique 4).



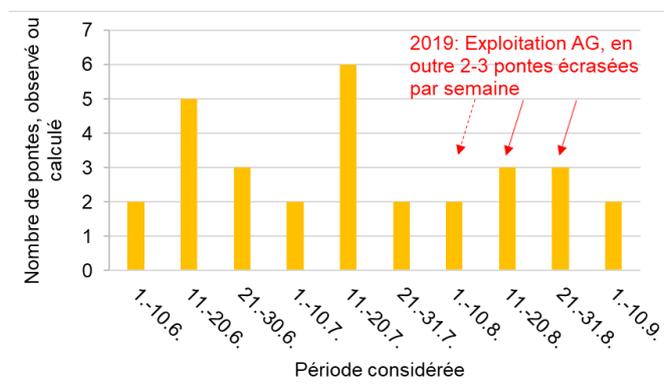
Graphique 4: Nombre moyen de pontes déposées par femelle de *H. halys*, dans la période de 14 jours après leur mise en cage, dans les séries de tests de ponte 2020. La flèche bleue marque la phase durant laquelle, pour toutes les séries de test, une ponte au moins par femelle a été déposée dans la période de 14 jours.

Il en résulterait, dès le 10/15 juin au plus tard, un danger élevé pour les cultures, car chaque femelle migrante de *H. halys* serait alors apte à la reproduction.

La mortalité des punaises de la génération ayant hiverné a fortement augmenté dès la fin juin. Dès lors plus aucune ponte déposée par ces individus âgés n'a été enregistrée.

Indications provisoires quant au danger d'attaques de *H. halys* dans les plantations de printemps de légumes fruits

Pour comparaison avec les résultats des tests en cages, nous avons également collecté les données des pontes observées, et des quantités de pontes estimées sur la base des pics d'occurrences de nymphes en plein champ et sous verre, pour les années de 2018 à 2020 dans les exploitations sous notre surveillance (graphique 5).



Graphique 5: Somme des pontes observées, ou estimées sur la base des pics d'occurrences de nymphes en plein champ et sous verre, de 2018 à 2020, dans les deux sites surveillés (AG/ZH).

Ces résultats indiquent que, dans les exploitations pratiquant des plantations de légumes fruits au printemps, on peut craindre un grand risque d'attaques consécutives aux pontes de la génération hivernée de *H. halys*, dans la période de mi-juin à mi-juillet au moins, et ceci en serres ou en tunnels.

En outre, les adultes de la première génération apparaîtront très vraisemblablement dans les cultures dans la troisième décennie de juillet, au plus tôt. Théoriquement, ces jeunes adultes pourront se reproduire vers la deuxième semaine d'août.

Enfin, dès septembre on devrait observer un recul des pontes au sein des cultures de serre.

La surveillance dans les exploitations et les tests de ponte sous serre en cages d'élevage à Agroscope se poursuivront en 2021 dans le cadre du projet Extension «Détection avancée d'organismes nuisibles», afin de confirmer et affiner les données et enseignements rapportés ici.

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement les exploitations participantes, ainsi que les collègues des offices techniques et des services de conseil pour leur participation active au réseau de détection avancée. Un merci particulier à Tim Hays (CABI).

Cornelia Sauer et René Total, Agroscope

cornelia.sauer@agroscope.admin.ch

Mentions légales

Données,	Gaëtan Jaccard & Julie Ristord, OTM, Morges (VD)
Informations :	Brigitte Baur, Markus Bünter, Anouk Guyer, Matthias Lutz & Reto Neuweiler (Agroscope)
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni, Mauro Jermini (Agroscope) et Anja Vieweger (FiBL)
Photos & Figures:	photos 1-4: C. Sauer (Agroscope); photo 5: Agroscope; photo 6: R. Total (Agroscope); figures 1-5, 7-10: C. Sauer (Agroscope); figures 6, 11: R. Total (Agroscope)
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope cornelia.sauer@agroscope.admin.ch

Homologations des produits phytosanitaires pour les cultures maraîchères : mise à jour 1/2021

Auteurs: Brigitte Baur, Matthias Lutz et Anouk Guyer

Février 2021

Pour les détails, nous recommandons de consulter la base de données «DATaphyto» (www.dataphyto.agroscope.info) et l'Index des produits phytosanitaire de l'OFAG (www.psm.admin.ch).

De plus en plus souvent, les firmes remplacent les autorisations dont elles disposent pour des produits phytosanitaires par des autorisations de vente pour des produits synonymes. Selon qu'un produit est associé à l'autorisation originale ou à une nouvelle autorisation de vente, les indications autorisées peuvent être différentes. C'est pourquoi, lorsque l'on s'informe des indications autorisées, il est important de s'assurer que **le numéro W sur l'emballage** correspond bien au numéro W dans les banques de données.

Cette liste n'offre pas de garantie d'exhaustivité ni d'exactitude absolue. Seuls les documents originaux de l'homologation (disponibles chez les firmes et auprès de l'OFAG) ont une portée juridique

Insecticides : nouvelles indications

Culture	Organisme nuisible	Produit (firme), numéro W	Matière active
Aubergine (sous serre)	Mouches blanches	Naturalis-L (Andermatt Biocontrol, W 7316)	<i>Beauveria bassiana</i>
Bette	Chenilles défoliatrices	Dipel DF (Omya, W 6777)	<i>Bacillus thuringiensis var. kurstaki</i>
Cucurbitacées (sous serre)	Mouches blanches	Naturalis-L (Andermatt Biocontrol, W 7316)	<i>Beauveria bassiana</i>
Culture maraîchère en général	Acariens tétranyques Pucerons du feuillage	Oleate 20 (Stähler, W 5761)	Acides gras
Carotte Céleri-branche Céleri-pomme Fenouil Panais Persil à grosse racine	Noctuelles (défoliatrices)	Dipel DF (Omya, W 6777)	<i>Bacillus thuringiensis var. kurstaki</i>
Haricots Pois Fève	Noctuelles (défoliatrices)	Dipel DF (Omya, W 6777)	<i>Bacillus thuringiensis var. kurstaki</i>
Fines herbes (sous serre)	Mouches blanches	Naturalis-L (Andermatt Biocontrol, W 7316)	<i>Beauveria bassiana</i>
Tomates	Eriophyides libres	Kiron (Omya, W 4579) Spomil (Syngenta, W 4579-1)	Fenpyroximate (autorisé depuis juillet 2018)



Insecticides : nouveaux produits et autorisations de vente

Nom du produit	Firme	Numéro W	Matière active	Utilisation analogue à
Lotiq	Syngenta	W 6107-2	Acides gras	Natural (Andermatt Biocontrol)

Insecticides : modifications

Culture	Organisme nuisible	Produit (firme, numéro W) Matière active	Remarques
Toutes les cultures	Tous les organismes nuisibles	Pirimicarb 50 WG (Sharda, W 7118) <i>Pirimicarb</i>	Le produit a été retiré le 16 septembre 2020 sans délai d'utilisation. L'application est par conséquent interdite depuis le 16.09.2020 .
Aubergine Concombre Poivron Tomates (tous sous serre)	<i>Halyomorpha halys</i>	Gazelle SG (Stähler, W 6581) Basudin SG (Syngenta, W 6581-1) Barritus Rex (Renovita, W 6581-2) Oryx Pro (Syngenta, W 6581-3) <i>Spinosad</i>	Homologation pour situation d'urgence valable jusqu'au 31.10.2021 .
Tomates	<i>Tuta absoluta</i>	Isonet T (Andermatt, W 7343)	Homologation pour situation d'urgence valable jusqu'au 31.10.2021 .

Fongicides : nouvelles indications

Culture	Organisme nuisible	Produit (firme), numéro W	Matière active
Asperges (plein champ)	Stemphyliose	Kumulus WG (BASF, W 4458) Solfovit WG (Bayer, W 4458-1)	Soufre
Choux à feuilles Colrave Choux pommés Chou de Bruxelles (tous en plein champ)	Oïdium	Kumulus WG (BASF, W 4458) Solfovit WG (Bayer, W 4458-1)	Soufre
Fines herbes	Oïdium	Kumulus WG (BASF, W 4458) Solfovit WG (Bayer, W 4458-1)	Soufre
Salades (Asteraceae)	Oïdium	Vitisan (Andermatt Biocontrol, W 6940)	Bicarbonate de potassium
Tomates	Pourriture grise	Botector (Andermatt Biocontrol, W 6919)	<i>Aureobasidium pullulans</i>

Fongicides : nouveaux produits et autorisations de vente

Nom du produit	Firme	Numéro W	Matière active	Utilisation analogue à
Ghekk	Syngenta	W 7307-1	Bicarbonate de potassium	Carbofort (Stähler) Armcarb (Stähler)
Heritage Flow	Syngenta	W 7365	Azoxystrobine	Amistar (Syngenta), avec conditions partiellement différentes et sans autorisation sur Baby-leaf.
Ranman Top	Syngenta	W 6889-1	Cyazofamide	Ranman Top (Leu+Gygax)
Vitisan	Andermatt Biocontrol	W 6940	Bicarbonate de potassium	

Fongicides : modifications

Culture	Organisme nuisible	Produit (firme, numéro W) Matière active	Remarques
Baby-Leaf (Chenopodiaceae) Laitues pommées Epinards	Tous les organismes nuisibles	Bion (Syngenta, W 5370) <i>Acibenzolar-S-méthyle</i>	4 traitements au maximum par culture.
Betterave à salade	Tous les organismes nuisibles	Amistar Xtra (Syngenta, W 6215) AmistarXtra (Stähler, W 6215-1) <i>Azoxystrobine + Cyproconazole</i>	Nouvelle charge concernant le risque de ruissellement.
Choux Ail Fenouil bulbeux Poireau Bette Persil Ciboulette Echalote Rave de Brassica rapa et B. napus Oignons	Tous les organismes nuisibles	Amistar (Syngenta, W 5481) Amistar (Stähler, W 5481-2) Amistar (Omya, W 5481-4) Hortosan (Syngenta, W 5481-1) Ortiva (Syngenta, W 5481-3) Ortiva (Renovita, W 5481-5) Globaztar SC (Schneiter, W 7162) <i>Azoxystrobine</i>	Nouvelle charge concernant le risque de ruissellement.

Herbicides : nouvelles indications

Culture	Organisme nuisible	Produit (firme), numéro W	Matière active
Oignon (condiment) Oignon potager Oignons en botte Poireau (demé)	Dicotylédones annuelles Monocotylédones annuelles	Natrel (Stähler, W 7319)	Acide pélargonique
Persil à grosse racine (plein champ)	Monocotylédones annuelles	Gallant 535 (Omya, W 4254)	Haloxyfop-R-méthylester

Herbicides : nouveaux produits et autorisations de vente

Nom du produit	Firme	Numéro W	Matière active	Utilisation analogue à
Beetup Duo	Stähler	W 6932-3	Ethofumésate + Phenmedipham	Wizard EC (UPL)
Effican SG	Leu+Gygax	W 5320-2	Bentazone	Basagran SG (BASF)
Kusak SG	Omya	W 5320-3	Bentazone	Basagran SG (BASF)
Mentor Uno	Omya	W 6938-4	Phenmedipham	Betasana EC (UPL)
Napronol	Schneiter	W 4552	Napropamide	Nikkel (Omya)
Pedian SG	Stähler	W 5320-1	Bentazone	Basagran SG (BASF)
Phalanx Rex	Renovita	W 4552-2	Napropamide	Nikkel (Omya)
Rübex	Omya	W 6932-2	Ethofumésate + Phenmedipham	Wizard EC (UPL)
Sugaro Duo	Syngenta	W 6932-4	Ethofumésate + Phenmedipham	Wizard EC (UPL)

Herbicides : modifications

Culture	Organisme nuisible	Produit (firme, numéro W) Matière active	Remarques
Toutes les cultures	Dicotylédones annuelles	Basagran SG (BASF, W 5320) <i>Bentazone</i>	Nouvelle charge concernant une zone tampon non traitée de 3 m par rapport aux biotopes. Nouvelles charges concernant la protection des eaux souterraines.
Toutes les cultures	Dicotylédones annuelles Monocotylédones annuelles	Dual Gold (Syngenta, W 5651) Frontex (Leu+Gygax, W-5651-1) Calado (Stähler, W-5651-2) <i>S-métolachlore</i>	Nouvelles charges concernant le risque de ruissellement.
Toutes les cultures	Dicotylédones annuelles Monocotylédones annuelles	Bandur (Bayer, W 6149) Chanon (Schneider, W 7108) Dacthal SC (Stähler, W-7108-1) Baso (Omya, W-7108-2) Laguna (Leu+Gygax, W-7370) <i>Aclonifène</i>	Nouvelles charges concernant le risque de ruissellement. Zone tampon non traitée pour protéger contre la dérive réduite à 20 m par rapport aux eaux de surface pour toutes les cultures.
Carotte (pré-levée) Ail Echalote (planté) Oignon (planté)	Dicotylédones annuelles Monocotylédones annuelles	Bandur (Bayer, W 6149) <i>Aclonifène</i>	Dosage autorisé réduit à 2 l/ha.
Céleri-pomme Céleri-branche (plein champ)	Dicotylédones annuelles Monocotylédones annuelles	Bandur (Bayer, W 6149) <i>Aclonifène</i>	Dosage autorisé en pré-levée réduit à 1 l/ha. Délai d'attente pour céleri-branche réduit à 60 jours.

Autorisations pour cultures de baby-leaves

À l'avenir, l'utilisation de produits dans les cultures de baby-leaves fera l'objet d'autorisations explicites de l'OFAG. Pour cette raison, la liste des cultures maraîchères a été complétée pour comprendre dorénavant les objets suivants :

- **Baby-Leaf (*Brassicaceae*)**
- **Baby-Leaf (*Asteraceae*)**
- **Baby-Leaf (*Chenopodiaceae*)**, qui comprend les baby-leaves d'épinard, de bette et de betterave à salade
- **Baby-Leaf**, qui comprend les baby-leaves de toutes les familles végétales susdites

Durant un délai transitoire est applicable encore la réglementation actuelle pour les autorisations qui n'ont pas (encore) été adaptées : sont autorisés en cultures de baby-leaves les produits pour lesquels un délai d'attente est fixé dans les cultures (d'espèces) mères correspondantes. Toutes les utilisations actuellement possibles en baby-leaf figurent dans DATAphyto, ce qui signifie qu'on y trouve aussi celles qui ne sont pas listées expressément dans l'index des produits phytosanitaires. Le tableau ci-dessous comprend les produits pour lesquels l'OFAG a récemment établi une autorisation explicite à l'utilisation en baby-leaf.

Produits (firme, numéro W)	Matière active	Culture	Organismes nuisibles
Fongicides			
Amistar (Syngenta, W 5481) Amistar (Stähler, W 5481-2) Amistar (Omya, W 5481-4) Hortosan (Syngenta, W 5481-1) Ortiva (Syngenta, W 5481-3) Ortiva (Renovita, W 5481-5)	Azoxystrobin	Baby-Leaf (<i>Asteraceae</i>)	Mildiou Rhizoctonia Pourriture grise (effet partiel)
		Baby-Leaf (<i>Brassicaceae</i>)	Maladies fongiques des feuilles
		Baby-Leaf (<i>Chenopodiaceae</i>)	Cercosporiose et ramulariose

Délai d'utilisation dès 2021

Le tableau ci-dessous groupe les produits dont l'autorisation a été révoquée en cultures maraîchères pour toutes les indications ou pour certaines d'entre elles, et pour lesquels le délai d'utilisation des stocks échoit jusque l'année 2022.

Agroscope ne garantit d'aucune manière l'exhaustivité des listes ci-dessous.

Insecticides					
Matière active	Produit	Numéro W	Délai de vente	Délai d'utilisation	Remarques
Bifenthrine	Talstar SC (Stähler) Capito Multi Insektizid (Stähler)	W 6043 W 6043-1	01.07.2021	01.07.2022	La substance active a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
Chlorpyrifos	Pyristar (ADAMA)	W 7092		28.05.2021	Semences d'haricots traitées à l'étranger.
Méthomyl	Lannate 25 WP (DuPont) Lannate 25 WP (Leu+Gygax) Methomyl 25 WP (Omya)	W 1752 W 1752-1 W 1752-2	01.07.2021	01.07.2022	La substance active a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
Pymétozine	Plenum WG (Syngenta)	W 6001	01.07.2021	01.07.2022	La substance active a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
Spirodiclofène	Envidor (Bayer)	W 6155	01.07.2021	01.07.2022	La substance active a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
Tébufénozide	Mimic (Omya)	W 5009		10.07.2021	
Thiaméthoxame	Actara (Syngenta) Flagship (Syngenta) Cruiser 600 FS (Syngenta)	W 6192 W 6192-1 W 6457	01.07.2021	01.07.2022	La substance active a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
Fongicides					
Matière active	Produit	Numéro W	Délai de vente	Délai d'utilisation	Remarques
Propamocarbe hydrochloride	Proplant (Arysta)	W 5609	21.12.2021	21.12.2022	
Propamocarbe hydrochloride + fénamidon	Consento (Bayer) Arkaban (Omya) Verita (Bayer) Verita (Omya)	W 6374 W 6374-2 W 6351 W 6351-1		06.01.2022	La substance active fénamidon a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
Pyriméthanil	Pyrus 400 SC (Arysta) Papyrus (Leu+Gygax) Espiro (Omya)	W 6380 W 6380-1 W 6380-3	21.12.2021	21.12.2022	
Quinoxyfen	Legend (Omya)	W 4635		06.01.2022	La substance active a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
Thirame (TMTD)	Thiram 80 (Leu+Gygax) TMTD 98% Satec (Bayer)	W 4635 W 6708		06.01.2022	La substance active a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).

Herbicides					
Matière active	Produit	Numéro W	Délai de vente	Délai d'utilisation	Remarques
Bentazone	Troy (UPL) Bentazon 480 S (Schneiter) Effican (Leu+Gygax) Kusak (Omya) Pedian (Stähler) Troy (Syngenta)	W 7045 W 7045-2 W 7045-1 W 7045-5 W 7045-4 W 7045-3		31.10.2021	
Chloridazone	Chloridazon DF (Stähler) Chloridazon DF (Sipcam) Pyramin DF (Leu+Gygax) Chloridazon 65 WG (Schneiter) Jumper (Omya) Pyramin DF (BASF) Pyrazon (Leu+Gygax)	W 5039 W 5134 W 5163 W 6745 W 2937-1 W 2937 W 7001		06.01.2022	La substance active a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
Diquat	Barala (Omya) Diquat (Schneiter) Reglone (Syngenta) Reglone (Stähler) Reglone (Bayer) Reglone (Leu+Gygax) Rodeo (Leu+Gygax)	W 1076-3 W 4948 W 1076 W 1076-1 W 1076-2 W 1076-4 W 7174	01.07.2021	01.07.2022	La substance active a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
Ethofumésate + phenmédipham + desmédipham	Beetup Pro SC (Stähler) Belvedere forte (Leu+Gygax) Sugaro Pro (Syngenta) Beta Team (UPL) Beta Team (Schneiter) Beta-Trio (UPL) Mentor Contact (Omya) Betanal Expert (Bayer)	W 6287 W 6848 W 6287-1 W 6949 W 6949-1 W 7183 W 7183-1 W 6145	01.07.2021	01.07.2022	La substance active desmédipham a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
Ethofumésate+ phenmédipham + desmédipham + lénacile	Betanal Maxxpro (Bayer)	W 6692	01.07.2021	01.07.2022	La substance active desmédipham a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
Glufosinate	Basta 150 (BASF) Paloka (Omya)	W 7346 W 7122		06.01.2022	La substance active a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
Glyphosate	Glyphosat 360 S (Schneiter) Imperium Rex (Renovita) Glyphosate CTA (Omya) Radi>proXX (Omya) Glyphos Best (Bayer) Roundup Max (Stähler) Roundup Star (Stähler) Toxer total (Omya) Etna G-force (UPL)	W 4792 W 4792-1 W 4756 W 4756-1 W 6971-1 W 6152 W 6152-1 W 7269 W 7109		31.01.2022	
	Roundup Turbo (Leu+Gygax)	W 6136	30.11.2021	30.11.2022	

Herbicides (suite)					
Matière active	Produit	Numéro W	Délai de vente	Délai d'utilisation	Remarques
Métribuzine	Metriphar 70 WG (Arysta)	W 7172	21.12.2021	21.12.2022	
Phenmédipham + desmédipham	Betanal care (Bayer)	W 6827	01.07.2021	01.07.2022	La substance active desmédipham a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
Propyzamide	Propyzamide 400 (Sintagro)	W 6756	26.03.2021	26.03.2022	
	Fulgur SC (Renovita)	W 6756-1			
	Nizo (Stähler)	W 6992	30.06.2021	30.06.2022	
	Graminex (Syngenta)	W 6992-1			

Vous trouvez une liste des produits phytosanitaires retirés avec délais d'écoulement de stocks et d'utilisation sur <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/pflanzenschutz/pflanzenschutzmittel/zugelassene-pflanzenschutzmittel.html>.

Sur la même page vous trouvez une liste de toutes les cultures pour lesquelles l'autorisation d'utiliser certains produits phytosanitaires a été retirée dans le cadre du « réexamen ciblé » (RC) en 2013 - 2020.

Impressum

Editeur : Agroscope
Müller-Thurgau-Strasse 29
8820 Wädenswil
www.agroscope.ch

Rédaction: Brigitte Baur

Copyright: © Agroscope 2021

ISSN: 2296-7214

DOI: 10.34776/at393f